

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 V 224** Vœu relatif à la promotion de l'utilisation de logiciels libres par la Mairie de Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que l'utilisation large de logiciels libres et de standards ouverts est une condition nécessaire au développement harmonieux de la société de l'information et au partage des connaissances ;

Considérant les propositions de la circulaire d'« Orientation pour l'usage des logiciels libres dans l'administration » du Premier Ministre en date du 19 septembre 2012, et l'utilisation de logiciels libres qu'elle souligne par des directions ministérielles ;

Considérant le nombre de logiciels métiers pour lesquelles des solutions non-proprétaires ont été développées, solutions fiables et plus facilement adaptables lors de l'émergence de nouveaux besoins ;

Considérant que les logiciels libres de bureautiques qui sont mis à disposition sur Intra Paris sont aujourd'hui très peu utilisés, peu d'agents ayant été formés à leur utilisation et qu'ainsi les ordinateurs utilisés par la Ville sont équipés par défaut de logiciels propriétaires ;

Considérant l'exemplarité d'une démarche de soutien et développement de solutions informatiques non-proprétaires par la Ville : le déploiement de logiciels libres par la Ville encourageant la création de solutions sur mesure pour les pouvoirs publics, et ces solutions pouvant ensuite être diffusées et améliorées par d'autres utilisateurs ;

Considérant par ailleurs les économies substantielles générées par l'adoption de logiciels libres : ainsi tandis que l'Etat a estimé à 207 millions d'euros en 2013 sa dépense en logiciels et que la Ville de Paris envisage 1,6 million d'économies pour le Budget 2015 sur les frais de télécommunications et sur les marchés informatiques, la Ville de Turin a décidé de migrer son parc informatique vers des solutions de logiciel libres et réalisera une économie de 6 millions d'euros sur cinq ans et le basculement des services municipaux à Toulouse vers la suite bureautique LibreOffice décidé récemment va permettre une économie substantielle de 1 million d'euros pour la collectivité ;

Considérant le vœu déposé par les écologistes en décembre 2012 et adopté par le Conseil de Paris qui demandait que « *des actions d'information, promotion et formation aux logiciels libres soient proposées aux agents de la Ville, qu' un groupe de travail soit constitué afin d'identifier les besoins informatiques auxquels pourraient répondre les logiciels libres, concernant notamment les logiciels métiers et que ce groupe de travail, en partenariat avec les services, propose des terrains d'expérimentations où mettre en place des solutions informatiques non-proprétaires ainsi que les actions d'accompagnement et de formation nécessaires à leur réussite* », vœu très peu suivi d'effets à notre connaissance ;

Aussi, sur proposition de M. Jérôme GLEIZES, M. Jacques BOUTAULT et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

la Mairie de Paris engage dès le prochain exercice budgétaire un plan ambitieux pour le développement et l'utilisation de logiciels libres dans l'ensemble de ses services et de ses équipements.